

Bienvenue sur l'aire de bivouac de la Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont-Viso

Dans le périmètre de la Réserve, du 1^{er} juillet au 30 août, le bivouac est autorisé uniquement sur cette aire
Accueil de 15 personnes maximum et sur réservation auprès du refuge du Viso (5 €/personne)

Vous êtes dans une zone sensible, merci de respecter les règles suivantes
et de vous installer dans le périmètre défini

Veillez laisser le site dans l'état où vous l'avez trouvé.

Les feux sont interdits, mais vous pouvez utiliser un réchaud.

De manière générale en montagne, gardez et redescendez vos déchets, y compris votre papier toilette.

Vous pouvez remplir vos gourdes et faire la vaisselle à la fontaine située derrière le refuge.

L'utilisation du WC extérieur est obligatoire, interdiction d'aller faire ses besoins dans la nature.

Il est interdit de déplacer les pierres afin de préserver les micro-habitats des espèces.

Merci de respecter le travail de l'équipe du refuge. Les toilettes et les douches situées dans le bâtiment sont à disposition des gens qui y dorment, il est donc demandé de ne pas les utiliser. Par ailleurs, l'énergie est restreinte, celle-ci est uniquement disponible pour le bon fonctionnement de l'établissement. Néanmoins, vous pouvez aller vous y restaurer ou vous désaltérer.

